

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 qui sont élaborés selon les Normes IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) et Mr Salah MEZIOU (Expert Partners).

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

<u>Actifs</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Immobilisations incorporelles	A1	1 334 102	1 711 166
Immobilisations corporelles	A1	56 647 782	56 615 978
Immeubles de placement	A2	7 045 201	7 058 445
Droits d'utilisation	A1	1 894 966	475 252
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	90 043 444	63 049 888
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 139 191	1 523 666
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	794 880	1 356 514
Actifs non courants		167 148 816	140 040 159
Stocks	A6	151 433 604	161 705 921
Créances clients	A7	121 598 047	120 289 545
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	585 130	594 852
Autres actifs courants	A9	11 161 139	17 066 460
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	10 035 549	13 822 011
Actifs courants		294 813 469	313 478 789
Total des actifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		143 328 368	108 509 930
Résultat de l'exercice		35 479 697	27 330 716
Total des capitaux propres	C1	208 808 065	165 840 646
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 495 933	3 407 526
Obligation locative	P1	2 135 808	559 211
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	357 943	318 478
Provisions pour risques et charges	P3	6 326 055	7 403 270
Autres passifs non courants		331 657	773 865
Passifs non courants		11 647 396	12 462 350
Dettes fournisseurs	P5	150 390 839	191 648 864
Autres passifs courants	P6	11 305 652	8 739 428
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	19 602	18 478
Passif d'impôt courant	P4	3 847 122	8 484 371
Emprunts et dettes financières	P1	75 198 102	64 200 794
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	745 507	2 124 017
Passifs courants		241 506 824	275 215 952
Total passifs		253 154 220	287 678 302
Total des capitaux propres et passifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	2023	2022
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	645 522 654	497 211 059
Coûts des ventes	R-2	(533 273 622)	(400 374 207)
Marge brute		112 249 032	96 836 852
Autres gains	R-3	2 527 116	1 333 885
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(22 215 495)	(19 337 545)
Charges administratives	R-5	(33 040 792)	(31 389 238)
Autres pertes	R-6	(8 622 437)	(5 451 496)
Résultat opérationnel		50 897 424	41 992 458
Produits financiers	R-7	11 950 171	9 073 376
Charges financières	R-8	(7 467 052)	(4 818 745)
Résultat financier net		4 483 119	4 254 631
Résultat avant impôt		55 380 543	46 247 089
Charge d'impôt sur le résultat		(19 900 846)	(18 916 373)
Résultat après impôt des activités poursuivies		35 479 697	27 330 716
Résultat net de la période		35 479 697	27 330 716
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	26 993 553	5 769 568
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(5 831)	70 901
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		26 987 722	5 840 469
Résultat global de la période		62 467 419	33 171 185
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	55 380 543	46 247 089
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Indemnité de départ à la retraite	31 479	35 487
Dotations aux provisions	367 526	4 996 269
Reprises sur provisions	(4 418 054)	(415 406)
Charge d'impôt exigible	(19 900 846)	(18 916 373)
Variation de l'impôt différé	564 913	11 754
Variation de l'impôt courant	(4 637 249)	7 116 574
Variation nette des obligations locatives	(51 823)	16 015
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par les AERG	-	163 019
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 378 510)	777 470
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(255 014)	43 322
Résultat des opérations de placement	(69 199)	(34 510)
Variation des autres passifs non courants	(442 208)	773 865
Variation du BFR :		
Variation des stocks	10 050 122	(83 572 292)
Variation des créances clients	179 501	(59 584 166)
Variation des autres actifs courants	7 855 043	(12 927 034)
Variation des dettes fournisseurs	(41 258 025)	91 234 111
Variation des autres passifs courants	2 566 224	2 133 360
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 389 185	(16 199 042)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(5 543 826)	(4 557 648)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	464 400	118 000
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	-	7 232 034
Encaissements provenant des opérations de placement	69 199	34 510
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	248 866	603 106
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 761 361)	3 430 002
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés aux distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissements sur emprunt à LT	30 000 000	16 000 000
Décaissements sur emprunts	(36 830 282)	(16 262 089)
Encaissements/Décaissements crédit de gestion et billets à ordre	16 915 996	32 777 485
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 414 286)	13 015 396
Variations de la trésorerie	(3 786 462)	246 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 822 011	13 575 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	10 035 549	13 822 011

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	5 840 469	-	5 840 469
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	27 330 716	27 330 716
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	26 987 722	-	26 987 722
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	35 479 697	35 479 697
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris la vente de pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA et CUPRA et Renault Trucks en tant que deuxième importateur non exclusif sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7 063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2023 se sont élevés à 5 543 826 DT contre 4 343 120 DT au cours de 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 645 522 654 DT contre un chiffre d'affaires de 497 211 059 DT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 148 311 595 DT et une progression de 29,8%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur

l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1er janvier 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui clarifie les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable, qui clarifie la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction avec un changement de méthode comptable qui ne bénéficie pas du même traitement comptable ;
- Amendements à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une même transaction, qui requièrent la comptabilisation d'impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles (contrats de location et obligations de démantèlement).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1er janvier 2023 :

- Amendement IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16, Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7, Entente de financement de fournisseurs.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation

d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisées et non encore facturées aux clients à la date de clôture.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
- i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	745 507

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;

- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances clients	121 598 047	120 289 545
Autres actifs courants (*)	5 661 007	8 640 321
Liquidités et équivalents de liquidités	10 035 549	13 822 011
Prêts au personnel	1 590 095	1 776 301
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Avances au personnel	104 227	112 980
Total des actifs financiers au coût amorti	139 384 740	145 090 880
Actifs financiers à la JV par les AERG	90 043 444	63 049 888
Total des actifs financiers	229 428 184	208 140 768

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Total des passifs financiers au coût amorti	239 330 526	267 936 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	745 507	2 124 017
Total des passifs financiers	240 076 033	270 060 629

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,391	3,3101	0,0806	2,435%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-2,435% par rapport au 31/12/2023	(12 175 094)
EUR/TND	+2,435% par rapport au 31/12/2023	12 175 094

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 29 039 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les

décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2023	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnés	Total
Clients et comptes rattachés	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424
Total	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Echelle	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	50 194	284 133
B3	Très spéculatif	553 327	202 755
Caa1	Risque élevé	509 796	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	3 446 660	6 204 408
Non notées	-	2 431 734	1 359 424
Total		6 991 711	12 199 236

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	299 123	897 370	2 791 819	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 585 632	897 370	2 791 819	-

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Liquidités et équivalents de liquidités	(10 035 549)	(13 822 011)
Dettes nettes	229 294 977	254 114 601
Total capitaux propres	208 808 065	165 840 646
Total capital	438 103 042	419 955 247
Gearing ratio	52%	61%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 737	1 947 366	4 153 226	1 568 045	8 237 547	19 440 172	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
Acquisitions	108 515	-	333	300 597	981 235	162 212	248 148	719 444	119 782	1 264 732	557 904	4 462 902
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	-	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
Acquisitions	355 295	-	-	291 795	2 132 849	481 877	381 047	666 246	1 628 420	1 234 717	-	7 172 246
Cessions	-	-	-	-	(971 733)	-	-	-	-	-	-	(971 733)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	651 291	-	(651 291)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2023	5 064 522	9 648 736	45 779 070	2 538 176	6 056 536	2 213 716	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 068	-	106 321 904

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 264)	(1 394 106)	(1 832 204)	(1 006 843)	(5 573 670)	(11 074 684)	(47 104)	-	-	(35 764 037)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 247)	(68 471)	-	-	(5 696 994)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	-	142 036
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
Dotation de l'exercice	(730 143)	-	(2 029 371)	(322 199)	(625 616)	(135 518)	(491 802)	(1 345 050)	(208 706)	-	-	(5 888 405)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	759 411	-	-	-	-	-	-	759 411
Autres mouvements	(2 215)	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	-	2 935
31/12/2023	(3 730 420)	-	(16 026 853)	(1 968 323)	(2 102 275)	(1 263 245)	(6 695 676)	(14 333 981)	(324 281)	-	-	(46 445 054)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 588	600 257	2 659 350	604 112	2 276 671	8 302 623	475 252	742 642	-	58 802 396
31/12/2023	1 334 102	9 648 736	29 752 217	569 853	3 954 261	950 471	2 171 066	8 275 110	1 894 966	1 326 068	-	59 876 850

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 045 201 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(147 285)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 045 201	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 043 444 DT contre 63 049 888 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	80 442 528	55 049 125
ATL	9 600 916	8 000 763
Total	90 043 444	63 049 888

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 139 191 DT contre 1 523 666 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 109 192	1 294 429
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Sous-total	1 505 007	1 744 151
Provisions sur les cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	1 139 191	1 523 666

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022 à 8 249 250 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
Autres	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2023 à 151 433 604 DT contre 161 705 921 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Volkswagen	14 517 310	9 450 431
Audi	15 304 887	30 570 319
Porsche	7 202 349	-
Renault trucks	18 269 307	14 598 654
SEAT	28 556 401	22 865 545
SKODA	4 552 583	14 027 870
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Volkswagen Utilitaires	875 325	12 485 451
Stock PR	7 230 371	5 976 545
Stock VO	6 436 930	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 182	12 155
Sous-total	152 556 808	162 606 930
Provisions pour dépréciation stocks	(1 123 204)	(901 009)
Total	151 433 604	161 705 921

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	901 009	329 033
Provision constituée au cours de la période	222 195	571 976
Reprise sur provision	-	-
Fin de période	1 123 204	901 009

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 121 598 047 DT contre 120 289 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Effets escomptés non échus	68 769 296	49 282 195
Effets à recevoir	29 674 596	44 175 127
Clients leasing	21 043 831	14 211 605
Chèques à l'encaissement	2 642 701	2 180 131
Clients douteux	958 302	979 831
Clients comptes courants	954 066	13 639 107
Clients travaux en cours	792 883	622 168
Effets et chèques impayés	205 749	130 761
Sous-total	125 041 424	125 220 925
Provisions sur les clients	(3 443 377)	(4 931 380)
Total	121 598 047	120 289 545

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	4 931 380	2 663 069
Provisions constituées au cours de la période	-	2 268 311
Reprises sur provisions	(1 488 003)	-
Fin de période	3 443 377	4 931 380

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2023 à 585 130 DT contre 594 852 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	104 227	112 980
Prêts au personnel (CT)	480 903	481 872
Total	585 130	594 852

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 161 139 DT contre 17 066 460 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	3 942 035	1 793 061
Débiteurs divers	3 538 271	3 663 969
Charges constatées d'avance	2 938 663	1 992 730
Fournisseurs, avances et acomptes	2 561 469	6 433 409
Etats impôts et taxes	-	6 855 424
Sous-total	12 980 438	20 738 593
Provisions sur les autres actifs courants	(1 819 299)	(3 672 133)
Total	11 161 139	17 066 460

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	3 672 133	1 206 306

Provisions constituées au cours de la période	-	2 465 827
Reprises sur provisions	(1 852 834)	-
Fin de période	1 819 299	3 672 133

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10 035 549 DT contre 13 822 011 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	6 991 711	12 199 236
Régie d'avance et accréditifs	1 647 842	1 306 239
Effets à l'encaissement	1 074 289	295 837
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Caisses	33 483	20 699
Total	10 035 549	13 822 011

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2023
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823
Gain actuariel	(9 110)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 553
Impôts différés sur les AERG	3 279
Solde au 31 décembre 2023	35 345 545

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 79 829 843 DT contre 68 167 532 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(911 593)	-	2 495 933
Courant	830 282	(830 282)	911 593	-	911 593
Crédit à court terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Obligation locative					
Non-courant	559 211	-	-	1 576 597	2 135 808
Crédit à court terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 133)	-	58 394 028	5 517 213
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	68 769 296	68 769 296
Total courant	64 200 795	(147 077 610)	911 593	157 163 324	75 198 102
Total Non-courant	3 966 737	-	(911 593)	1 576 597	4 631 741

P.2. Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 377 545 DT contre 336 956 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	336 956	353 602
Coût des services rendus	20 625	22 142
Charges financières	29 597	33 320
Gain/perte actuarielle (OCI)	9 110	(52 133)
Remboursement	(18 743)	(19 975)
Fin de l'exercice	377 545	336 956

Résultat attendu au 31 décembre 2024 :

Obligation au 31/12/2023	Coût des services rendus	Charges financières 2024	Remboursements 2024	Obligation au 31/12/2024
377 545	23 584	35 818	(19 602)	417 343

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 326 055 DT contre 7 403 270 DT au 31 décembre 2022.

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 794 880 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2023
Provisions pour départ à la retraite	135 916
Provisions pour litiges	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388
Pertes de change latentes	261 430
Instruments de couverture	268 382
Contrats de location	86 703
Provisions sur les stocks et cautions	536 047
Total des actifs d'impôts différés	3 094 245
Gains de change latents	(1 115 358)
Produits à recevoir	(40 847)
Amortissements différés	(1 143 160)
Total des passifs d'impôts différés	(2 299 365)
Actifs d'impôts différés nets	794 880

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2023 à 19 900 846 DT et se détaille comme suit :

En DT	2023
Impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	19 900 846

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2023
Résultat avant impôt	55 380 543
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôt théorique	21 598 412
Charge d'impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée	19 900 846
Différence	(1 697 566)
Différence expliquée par :	
• Provisions non déductibles	5 422 099
• Produits non imposables	(7 119 665)
Total	(1 697 566)

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371
Charge d'impôt exigible de 2023	19 335 933
Paiements d'impôts en 2023	(23 973 182)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 847 122

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2023
Provisions pour départ à la retraite	121 304	11 333	3 279	135 916
Provisions pour litiges	672 552	(256 173)	-	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388	-	-	1 389 388
Pertes de change latentes	841 480	(580 050)	-	261 430
Gains de change latents	(1 649 689)	534 331	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(32 055)	(8 792)	-	(40 847)
Instruments de couverture	764 646	(496 264)	-	268 382
Amortissements différés	(1 185 075)	41 915	-	(1 143 160)
Provisions sur stocks et cautions	403 738	132 309	-	536 047
Contrats de location	30 225	56 478	-	86 703
Total	1 356 514	(564 913)	3 279	794 880

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 150 390 839 DT contre 191 648 864 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	123 977 282	184 795 667
Fournisseurs locaux	25 950 673	6 501 965
Fournisseurs, retenues de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs, effets à payer	155 500	-
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Total	150 390 839	191 648 864

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 305 652 DT contre 8 739 428 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	4 700 693	4 606 496
Etat, impôts et taxes	4 567 404	1 808 168
CNSS	1 349 077	1 643 595
Provisions pour congés payés	502 465	493 895
Assurance groupe	104 549	32 039
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Débours sur cartes grises	17 464	71 003
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	-	20 232
Total	11 305 652	8 739 428

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2023 à 745 507 DT contre 2 124 017 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 645 522 654 DT contre 497 211 059 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Ventes de véhicules neufs	606 609 328	464 997 785
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	20 352 025	20 929 675
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes de travaux atelier	2 930 034	2 873 244
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	2 824 871	320 364
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	18 871
Ventes de carburants	-	8 348
Total	645 522 654	497 211 059

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 533 273 622 DT contre 400 374 207 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats de véhicules neufs	385 002 480	242 911 077
Droits de Douane	96 557 507	104 429 265
Achats de pièces de rechange	18 449 669	19 794 180
Achats de véhicules utilisés	12 715 048	10 752 828
Fret maritime	6 388 879	6 246 039
Pertes de changes sur achats étrangers	6 275 678	6 852 035
Charge personnel direct	3 147 715	4 377 962
Achats des accessoires	1 971 538	381 485
Frais de transit	1 079 472	665 688
Assurance maritime	737 103	685 928
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Achats pour les ateliers	255 118	238 655
Dotations aux provisions sur stocks VN	222 195	721 832
Frais de gardiennage	160 791	959 667
Achats de lubrifiants	-	274 124
Frais de magasinage	-	868 573
Total	533 273 622	400 374 207

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 527 116 DT contre 1 333 885 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Reprise sur les provisions pour risques et charges	1 077 215	415 406
Locations	728 700	725 916
Profits sur cessions d'immobilisations	255 014	-
Produits non récurrents	219 115	114 645
Ristournes TFP	209 786	70 317
Autres services	37 286	7 601
Total	2 527 116	1 333 885

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22 215 495 DT contre 19 337 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 935 434	9 801 653
Autres frais sur ventes	5 311 084	4 628 256
Publicité et insertion	3 094 197	2 745 433
Frais de déplacements	1 077 760	958 902
Location diverses	335 783	254 424
Cadeaux, réceptions et restaurations	224 107	197 026
Honoraires	119 881	123 050
Consommables	104 760	616 312
Impôts et taxes	12 489	12 489
Total	22 215 495	19 337 545

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33 040 792 DT contre 31 389 238 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 926 573	9 831 122
Dotation aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Dotations aux provisions sur créances	-	4 274 437
Honoraires	5 569 915	2 393 744
Frais bancaires	4 820 649	3 414 179
Impôts et taxes	2 681 005	1 828 517
Abonnement	1 905 794	495 579
Entretien et réparation	1 030 679	829 964
Energie	1 016 618	1 080 291
Gardiennage	531 279	592 625
Assurance	446 577	396 002
Frais de formation	181 232	186 234
Vêtements de travail	155 901	139 300
Fournitures de bureaux	147 823	193 040
Dons et subventions	17 490	31 800
Dotations aux provisions sur les actifs au coût amorti	145 331	-
Reprise de provisions sur créances clients	(1 488 002)	-
Reprise de provisions sur les autres actifs courants	(1 852 834)	-
Total	33 040 792	31 389 238

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 622 437 DT contre 5 451 496 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Pénalités de retard et amendes douanières	8 454 917	362 553
Autres pertes	167 520	2 100 857
Pertes liées aux contrôles fiscaux	-	2 944 764

Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	43 322
Total	8 622 437	5 451 496

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 950 171 DT contre 9 073 376 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dividendes reçus	10 020 793	8 670 524
Gains sur instruments de couverture	1 378 511	-
Intérêts créditeurs	346 043	222 340
Intérêts sur prêts au personnel	135 625	146 002
Produits nets sur placements	69 199	34 510
Total	11 950 171	9 073 376

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 467 052 DT contre 4 818 745 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Agios sur les effets escomptés	5 434 316	2 048 919
Intérêts sur crédit bancaire	1 719 834	1 665 724
Obligations locatives	221 434	52 989
Intérêts sur comptes courants	61 871	77 304
Indemnités de départ à la retraite	29 597	33 320
Pertes sur instruments de couverture	-	777 470
Moins-value sur les instruments financiers	-	163 019
Total	7 467 052	4 818 745

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats consommés	529 742 921	394 314 746
Charges de personnel	27 009 722	24 010 737
Autres charges d'exploitation	38 645 466	27 943 736
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 754 237	10 283 267
Total	597 152 346	456 552 486

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2023

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	33 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
OBLIGATION CAUTIONNEES	9 706 431
Total	13 643 915

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

E. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

F. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;

- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la note D.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28 février 2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

- D)** En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07 novembre 2022
 - Principal : 16.000.000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197

Total	5 538 510	948 248
--------------	------------------	----------------

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2023, un total bilan de 461 962 285 DT et des capitaux propres de 208 808 065 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 35 479 697 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023, pour un montant de 645 522 654 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 606 609 328 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 90 043 444 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la

publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner